

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 22 mai 2006****Présents**

Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME (départ 9h50), Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François RACHLINE.

Virginie BATTU, Coline VINCHON, Pascal ACHARD, Stanislav KUBACEK Alexandru BARBIERU, Frédéric BEN HAIM.

Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND (départ 9h30 procuration à Jean-François SIRINELLI), Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (procuration à François RACHLINE), Jean-Jacques GABAS (procuration à François RACHLINE), François-Xavier PRIOLLAUD (procuration à Isabelle MARIANI).

Jean-Baptiste PREVOST (procuration à Pascal ACHARD), Etienne MANGEOT.

Jean-Marie ALLIAUME.

Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à Michel PEBEREAU), Annie THOMAS.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS
Laurent BIGORGNE
Francis VERILLAUD

Gaëlle COUTANT
Estelle FRISQUET
Alexia de MONTERNO
Cyril DELHAY
Isabelle HOMONT
Nelly ANTOINE

directeur,
directeur des études et de la scolarité,
directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
directrice de la communication,
directrice adjointe à la direction des études et de la scolarité,
chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
assistante de Laurent BIGORGNE,
représentante du recteur.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Introduction d'un stage en 1 ^{er} cycle. | p. 2 |
| II. | Partenariat avec l'IEP de Lille dans le cadre des Conventions Education Prioritaire. | p. 4 |
| III. | Evolution du Master Carrières internationales. | p. 6 |
| IV. | Réflexion sur la charge de travail en master. | p. 8 |
| V. | Partenariat avec l'ENS-Cachan. | p. 10 |
| VI. | Accords internationaux. | p. 11 |
| VII. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 avril 2006. | p. 15 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 22 MAI 2006

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. INTRODUCTION D'UN STAGE EN 1^{ER} CYCLE

a) Exposé :

Alexia de MONTERNO rappelle que la question de la création d'un stage en 1^{er} cycle a été présentée et débattue depuis six mois, aussi bien en Commission paritaire qu'en Conseil de Direction, et a fait l'objet de deux groupes de travail, dont le dernier, qui s'est tenu le 2 mai, a permis de dégager un consensus autour des principes de ce stage. Ce serait un stage de terrain obligatoire, donnant lieu à deux crédits ECTS. Pourquoi instaurer un stage en 1^{er} cycle ? Depuis cinq ans, Sciences Po a fait de nombreux efforts pour donner à ses étudiants une meilleure appréhension des exigences de la vie professionnelle. C'est ainsi que l'on a mis en place un module de vie de l'entreprise pour tous les étudiants de 2^{ème} année, un stage obligatoire en Master, des déjeuners-pépinière et différents forums de rencontre avec les entreprises. Néanmoins, les recruteurs perçoivent parfois encore une méconnaissance du terrain et un manque de sens pratique chez les jeunes diplômés de Sciences Po, ce qui nuit à leur intégration professionnelle. Le stage de 1^{er} cycle permettrait d'atteindre deux objectifs. Tout d'abord, ce serait véritablement un stage de terrain où les élèves seraient acteurs, et non un stage d'observation. Ce serait un stage de découverte de la vie professionnelle qui permettrait aux étudiants d'acquérir une première expérience et de sensibiliser les futurs cadres qu'ils seront aux exigences d'une activité salariée d'exécution. Le deuxième objectif de ce stage est de faire connaître aux étudiants de Sciences Po des réalités sociales qu'ils méconnaissent trop souvent, en orientant ces stages vers des activités comme l'accueil dans des services publics de proximité ou des associations, voire des stages ouvriers au sens premier du terme. Ce stage compléterait ainsi la formation citoyenne des étudiants de l'Institut. Le groupe de travail a préconisé une durée de stage de quatre semaines avant l'entrée en 2^{ème} année, ce qui permettrait à la fois de toucher la totalité des élèves de 1^{er} cycle et, au cours de la 1^{ère} année, d'expliquer l'objectif de ce stage aux étudiants. Afin de faciliter l'insertion de cette nouvelle obligation de scolarité, le stage pourrait être facultatif dans un premier temps, comme l'avait été la 3^{ème} année à l'étranger dans les premières années de sa mise en œuvre. Cela permettrait notamment aux services concernés, Sciences Po Avenir en particulier, de nouer des contacts avec des entreprises et des institutions afin de proposer aux étudiants un certain nombre de stages. Ces stages seraient proposés, encadrés et validés par Sciences Po Avenir. Il semble pertinent de fonder la validation du stage sur une attestation du directeur de stage, comme on le fait en Master. La validation du stage à hauteur de deux crédits ECTS constituerait une obligation de scolarité indispensable pour être autorisé à partir en 3^{ème} année à l'étranger.

b) Questions et observations :

Michel PEBEREAU la remercie. Il rappelle que cette question a récemment été évoquée en Conseil de Direction et indique que le débat qui va suivre donnera lieu à un vote sur les trois projets de résolution qui figurent dans le dossier envoyé aux membres du Conseil.

Stanislav KUBACEK tient à saluer cette initiative, à laquelle Interzaide-Fac Verte est très favorable. Il souligne qu'il peut être difficile de trouver un stage à Nancy, Poitiers, Dijon ou Menton. Il souhaite

donc savoir ce que Sciences Po prévoit pour aider les étudiants des cycles en régions à chercher des stages. Si les stages qu'ils trouvent ne sont pas dans la région où ils résident, il demande si Sciences Po pourra les aider financièrement, par exemple par une forme de bourse de mobilité puisque le stage est une obligation de scolarité.

Coline VINCHON indique que l'UNEF est également très favorable à la mise en place de ce stage. Elle demande quelles modalités seront prévues pour les étudiants qui, pour financer leurs études, doivent travailler pendant les vacances universitaires. Elle souhaite savoir si des exonérations seront possibles et si ces étudiants pourront valider leurs deux crédits sans forcément passer par un des stages proposés par Sciences Po Avenir.

Richard DESCOINGS lui répond que concernant les élèves qui, pour des raisons diverses, ont déjà une expérience dans le milieu professionnel, notamment celui des salariés peu rémunérés, il est inutile de rajouter un stage qui a justement pour objet de faire découvrir ce qu'est la vie professionnelle. Il faudra prévoir des exonérations et un examen au cas par cas de la situation de ces élèves. Il répond à Stanislav Kubacek que tous les élèves de 1^{er} cycle auront un stage, quel que soit le campus sur lequel se déroulent leurs études. Il indique qu'il aurait une préférence pour les stages de proximité éloignée. Il veut dire par là qu'en plus du stage du même, certains élèves, qui ne savent pas ce que c'est que de passer une heure ou une heure et demie dans les transports publics chaque matin et chaque soir, bénéficieraient de cette expérience. Notamment en Ile-de-France, c'est la réalité quotidienne d'un nombre important de salariés. Il n'est pas favorable à une mobilité qui induirait des coûts de logement ou de déplacement, mais par exemple en Ile-de-France, il y énormément de possibilités de stages qui seraient aussi l'occasion de découvrir une autre forme de vie.

Stanislav KUBACEK pense qu'il sera difficile pour les étudiants des cycles délocalisés de trouver un stage dans leur région.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po fait le pari qu'il sera sans doute plus facile de trouver des stages en régions qu'en Ile-de-France, compte tenu de la densité du réseau autour construit par chaque campus.

Michel PEBEREAU demande s'il faut modifier le texte des résolutions pour tenir compte de ce qu'a dit le directeur sur la question des étudiants devant travailler pendant l'été. Il pense que l'on pourrait apporter cette précision dans la résolution 2.

Laurent BIGORGNE propose de compléter la phrase : « En aucun cas, un étudiant de 1^{er} cycle ne peut entrer en Master sans avoir validé ce stage. » par « ou une expérience équivalente. »

Michel PEBEREAU est d'accord. Dans ce cas, il faut également préciser que « La direction valide ce stage ou une expérience équivalente sur la base d'une attestation remise par le directeur de stage. »

Frédéric BEN HAIM demande si Sciences Po fera également preuve de souplesse dans la considération de la longueur de l'expérience équivalente. Il fait remarquer qu'« expérience équivalente » est assez vague.

Michel PEBEREAU répond que cette expérience devra au moins avoir la même durée que le stage, soit quatre semaines. L'idée n'est pas d'avoir une expérience d'une semaine, mais de passer quatre semaines dans une situation de salarié ou de stagiaire.

Jean-Emmanuel COMBES pense que cette initiative est une formidable occasion de renouer avec les anciens de Sciences Po qui vivent en régions, en essayant de les mettre en première ligne dans la recherche de stages.

Emmanuel GOLDSTEIN revient sur la résolution 2. Il fait remarquer que si on veut valider l'expérience professionnelle d'un étudiant ayant travaillé pendant l'été, on ne disposera pas forcément d'une attestation d'un directeur de stage.

Michel PEBEREAU est d'accord. On peut préciser que la direction peut également valider une expérience équivalente en dehors de toute attestation. Il propose de passer au vote et indique que Laurent Bigorgne lira le texte de la résolution 2 en tenant compte des amendements apportés. Il lit le texte de la résolution 1 : « Un stage d'une durée d'au moins quatre semaines est instauré comme obligation de scolarité à l'entrée de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle. Il est crédité à hauteur de 2 ECTS. Ce

stage consiste en une expérience de découverte du milieu professionnel et fait l'objet d'une convention de stage entre l'organisme d'accueil et l'IEP de Paris. »

Laurent BIGORGNE lit la résolution 2 modifiée : « La direction choisit les structures d'accueil et arrête le contenu du stage. Elle valide ce stage sur la base d'une attestation remise par le directeur de stage. La direction peut également valider une expérience équivalente. En aucun cas, un étudiant de 1^{er} cycle ne peut entrer en Master sans avoir validé ce stage ou une expérience équivalente. »

Michel PEBEREAU lit la résolution 3 : « Ce stage deviendra obligatoire à la rentrée 2008-2009. »

c) Vote :

Les trois résolutions portant sur l'introduction d'un stage en 1^{er} cycle sont adoptées par 23 voix pour et 1 abstention.

II. PARTENARIAT AVEC L'IEP DE LILLE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE

a) Exposé :

Cyril DELHAY indique que chaque année, plusieurs nouveaux lycées sont candidats pour rejoindre le programme des conventions éducation prioritaire (CEP). En 2001, lorsque ce programme a été lancé, Sciences Po était partenaire de sept lycées situés en zones défavorisées. Aujourd'hui, 33 partenariats sont établis et les demandes se multiplient chaque année. Dans ce contexte, il est important de nouer des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour pouvoir mieux répondre à cette demande. C'est pourquoi Sciences Po a engagé un partenariat avec l'IEP de Lille. Cette convention de partenariat permettrait de concrétiser un développement du programme CEP dans l'académie Nord-Pas-de-Calais. Trois lycées de cette académie se sont portés candidats pour rejoindre les CEP en 2006 : un à Roubaix, un à Lens et un à Maubeuge.

b) Questions et observations :

Jean-Paul FITOUSSI demande comment fonctionne le partenariat. Les élèves candidats sont-ils dirigés vers Sciences Po Paris ou vers l'IEP de Lille ?

Pascal ACHARD demande, dans la mesure où les méthodes de sélection seront communes, qui décidera de la répartition entre les étudiants allant à l'IEP de Paris et ceux allant à l'IEP de Lille. Il souhaite également savoir si, dans le cadre des CEP, l'entrée à l'IEP de Lille n'est ouverte qu'aux lycéens de cette académie ou si elle est ouverte aux lycéens d'autres académies dont les établissements sont en partenariat avec Sciences Po.

François RACHLINE estime que ce partenariat est un enrichissement. Les autres accords ont été passés avec des lycées, et le fait d'en passer un avec un IEP est une nouveauté. Il demande si cela préfigure une nouvelle orientation dans les accords qui seront passés ou s'il s'agit simplement d'un cas particulier.

Michel PEBEREAU se réjouit de cette initiative, qui permet de créer une relation proche avec l'IEP de Lille, ce qui est une façon de renforcer des partenariats qui vont dans la même direction.

Cyril DELHAY rappelle que dès la mise en œuvre du programme en 2001, il avait été proposé aux autres IEP de travailler main dans la main avec Sciences Po sur cette question. Dès les débuts, Jean-Louis Thiébault, directeur de l'IEP de Lille, s'était montré très intéressé. Il lui a fallu faire preuve de beaucoup de pédagogie en interne pour faire avancer le débat. En ce qui concerne le fonctionnement du partenariat, il répond qu'il y a deux phases principales dans le programme des CEP : ce qui se passe en amont et la procédure de sélection elle-même. La phase en amont est très importante, puisque la philosophie du programme n'est pas seulement de recruter quelques élèves pour une admission à Sciences Po, mais bien de créer une dynamique de travail dans les lycées, parce que chaque lycéen pourra se sentir concerné par ce dispositif et surtout par la question plus large, sous-jacente et

fondamentale, qui est celle de l'orientation après le baccalauréat. Un tel partenariat permet de travailler plus finement sur la phase amont, puisque l'IEP de Lille, qui est plus proche des lycées du Nord-Pas-de-Calais, pourra faire ce travail minutieux avec ces établissements. En ce qui concerne la phase d'admission, après plusieurs discussions avec Jean-Louis Thiébault, il a été jugé préférable de tenir une commission d'oral commune, qui siégerait à Paris, pour ne pas démultiplier inutilement les moyens. Il a été proposé que cette commission d'oral et le jury décident d'une admission soit à l'IEP de Lille, soit à l'IEP de Paris, sachant que chaque candidat, dans son dossier d'admission, devra indiquer s'il préférerait l'IEP de Lille ou de Paris, et, dans le cas de l'IEP de Paris, dans quel campus il souhaiterait étudier. Il répond à Pascal Achard que pour l'instant, il n'est pas prévu que tous les lycées ayant des conventions avec Sciences Po bénéficient de ce partenariat avec l'IEP de Lille. Il ne concernera que les lycées de la région Nord-Pas-de-Calais. D'ailleurs, il ne pense pas que l'IEP de Lille aurait les capacités d'accueil pour faire face à une demande soudainement accrue.

Richard DESCOINGS répond à François Rachline que ce partenariat participe du mouvement qui s'est enclenché avec la signature de la charte de la diversité par François Fillon, la conférence des présidents d'universités et celle des grandes écoles, pour que les différents établissements procédant à une sélection à l'entrée trouvent les voies et moyens de parvenir à un objectif commun : la diversification sociale de leur recrutement, dont le but final reste de recruter des talents. Mais il est souhaitable de diversifier le choix de ces talents. En ce qui concerne les IEP, Lille était intéressé dès le départ. L'IEP d'Aix-en-Provence avait été assez pionnier dans son genre, puisqu'il avait passé une convention avec le Lycée Thiers de Marseille pour que ce lycée accueille en classe préparatoire des bacheliers intéressés par l'admission à l'IEP d'Aix, sans pour autant que cet Institut modifie ses procédures de sélection. Il est un peu tôt pour se prononcer sur les résultats de cette initiative. L'IEP de Bordeaux a lancé ce qui est plutôt une procédure d'orientation, de conseil et de tutorat dans les lycées de son académie. Ce partenariat avec l'IEP de Lille est un élément de plus de la lente évolution de l'enseignement supérieur pour tenir compte de l'objectif de diversification.

Pascal ACHARD constate que la convention de partenariat prévoit que les étudiants admis par cette procédure à l'IEP de Lille pourront bénéficier de bourses de mérite, ce qui est déjà le cas des étudiants entrés par les CEP à l'IEP de Paris. Il demande si l'obtention de cette bourse est automatique. Au-delà de cette question, il souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait que cela instaure une inégalité entre les étudiants entrés par CEP et les étudiants boursiers admis par les procédures de sélection plus traditionnelles, qui ne bénéficient pas de ces bourses de mérite. Il pense que l'on devrait généraliser les bourses de mérite à l'ensemble des étudiants boursiers en 1^{er} cycle. Par ailleurs, il explique pourquoi les élus de l'UNEF s'abstiendront lors du vote sur cette convention de partenariat. Même si l'UNEF est favorable au système des CEP et à leur extension territoriale dans l'Académie de Lille, ainsi qu'au rapprochement de l'IEP de Paris avec un autre IEP, le syndicat étudiant estime que ces procédures ne sont pas suffisantes et qu'elles ne doivent pas dédouaner l'Institut d'une réflexion plus générale sur la démocratisation de l'accès à Sciences Po.

Richard DESCOINGS est très étonné que l'UNEF Sciences Po décide de s'abstenir sur une coopération renforcée avec un IEP de région, tout particulièrement alors qu'il s'agit d'une procédure de recrutement pour des étudiants défavorisés. On ne peut vraiment pas dire que Sciences Po ne fasse rien pour la démocratisation en dehors des procédures CEP. L'UNEF connaît les chiffres, puisque le directeur les a donnés en Conseil. L'augmentation du nombre de boursiers du CROUS à Sciences Po est spectaculaire, et on a maintenant les premiers résultats de la réforme de la procédure d'entrée en 2^{ème} année.

Laurent BIGORGNE indique que depuis que le Conseil a décidé d'introduire un oral d'admission à l'entrée en 2^{ème} année, le nombre de boursiers a été multiplié par trois à l'entrée de la procédure par examen et de celle pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien. Vincent Tiberj avait conduit l'étude du CEVIPOF sur les biais sociaux des épreuves de sélection et sur les effets de l'introduction d'un oral. L'hypothèse posée par cette étude se trouve vérifiée. Dès lors que l'on introduit un oral à l'entrée, le nombre de boursiers augmente sensiblement. En 2005, une cinquantaine de boursiers ont été admis en 2^{ème} année, contre 17 il y a trois ans.

Richard DESCOINGS estime que l'abstention de l'UNEF est un signal fort envoyé à un IEP de province et aux bacheliers des lycées concernés par les CEP. Mais l'UNEF ne peut pas dire qu'il ne se passe rien à côté, elle ne peut pas dire que ce n'est pas avec son accord que l'on a introduit un oral à

l'entrée en 2^{ème} année, et elle ne peut pas sous-entendre que Sciences Po ne travaille pas sur l'introduction d'un oral d'admission en 1^{ère} année.

Frédéric BEN HAIM demande si le directeur peut répondre à la question qui a été posée sur les bourses de mérite.

Virginie BATTU précise qu'en aucun cas l'UNEF n'a sous-entendu que Sciences Po ne faisait rien d'autre en matière de démocratisation. L'UNEF connaît et soutient les efforts en cours. En ce qui concerne le vote d'aujourd'hui, c'est parce que l'on développe la procédure CEP avec un autre IEP sans poser la question plus générale de la démocratisation que l'UNEF a décidé de s'abstenir. L'UNEF ne sait pas ce qui se fait par ailleurs à l'IEP de Lille et ignore si cet IEP s'en tiendra à ce partenariat avec Sciences Po ou s'il mène sa propre réflexion sur la démocratisation. C'est dans ce sens que l'UNEF souhaite envoyer un signal fort, pas pour s'opposer au contenu de cet accord. Elle rappelle que l'UNEF a toujours soutenu la procédure CEP et continue à le faire.

Richard DESCOINGS rappelle à Frédéric Ben Haim que les bourses de mérite ont été créées par l'Etat et que leur montant est fixé par l'Etat, tout comme les bourses du CROUS. Il n'a aucune capacité pour intervenir sur ce sujet. Il répond à Virginie Battu qu'en ce qui concerne la politique de démocratisation à l'IEP de Lille, il la renvoie à la section de l'UNEF IEP de Lille, avec laquelle l'UNEF Sciences Po a nécessairement des liens forts, pour répondre à cette question.

Jean-Paul FITOUSSI constate que ce partenariat va dans le sens d'une diversification du recrutement et permet d'augmenter le nombre d'étudiants admis cette procédure. Il ne comprend donc pas la motivation de l'abstention de l'UNEF.

c) Vote :

La convention de partenariat avec l'IEP de Lille est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

III. EVOLUTION DU MASTER CARRIERES INTERNATIONALES

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE rappelle que ce sujet a déjà été débattu en Conseil de Direction, ainsi qu'en Commission paritaire et en groupe de travail. Au fur et à mesure, ces différentes discussions ont permis de dégager des pistes et un certain nombre d'inflexions par rapport au projet initial, dont il espère qu'elles correspondront aux attentes des uns et des autres et qu'elles pourront être mises en place dès la rentrée 2006-2007. Il revient rapidement sur la genèse de ce projet. Le Conseil de Direction avait donné mandat à la direction pour revoir ce Master, qui est celui qui attire le plus grand nombre d'étudiants à Sciences Po. La direction a pris cette tâche à cœur, avec l'aide d'un certain nombre d'enseignants et d'intervenants. La direction a proposé que ce Master, qui comporte pour l'instant trois filières, soit revu et en comporte cinq pour mieux embrasser à la fois les aspirations des étudiants et les possibilités de débouchés professionnels. Ces cinq mentions seraient : économie du développement international, politique économique internationale, environnement, risques et développement durable, sécurité internationale, management public international. Il est prévu d'affiner les enseignements et les parcours qui existent déjà. L'élément le plus important qui s'est dégagé en groupe de travail est de proposer à chaque étudiant entrant dans ce Master un entretien d'orientation obligatoire sur son parcours. Les conclusions de cet entretien seront indicatives, et l'étudiant pourra faire le choix de passer outre le résultat de cette discussion, qui est conçue comme un moment de réflexion avec un professionnel des organisations internationales, de la diplomatie ou des ONG. Cet entretien d'orientation serait un puissant outil, au moment où les étudiants entrent en Master, pour leur permettre de faire le point sur leur parcours passé et leur parcours à venir. Enfin, les groupes de travail ont beaucoup évoqué la question des langues étrangères. Là aussi, on a voulu avoir la plus grande flexibilité possible. La maîtrise de l'anglais est un pré-requis indispensable pour ceux qui se destinent à ce Master et surtout aux métiers auxquels il conduit. Mais on ne souhaite pas priver ceux qui maîtrisent déjà bien l'anglais du choix d'une autre langue et on laissera la plus grande marge de manœuvre possible aux étudiants, sachant que l'anglais sera un outil de travail quotidien.

b) Questions et observations :

Jean-Paul FITOUSSI souhaite faire une remarque relative aux moyens très importants que Sciences Po consacre à la pédagogie. Il souligne que la mise en place d'une épreuve orale à l'entrée en 2^{ème} année en constitue un exemple, tout comme la mise en place d'un entretien d'orientation en Master. Les étudiants de Sciences Po disposent de moyens beaucoup plus considérables pour les aider que les étudiants d'autres établissements. Il s'en réjouit pour Sciences Po, le déplore pour les autres étudiants, et se félicite que l'Institut consacre des moyens de plus en plus importants à la pédagogie.

Virginie BATTU souligne que l'UNEF est satisfaite des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail et des conclusions qui se sont dégagées, notamment concernant l'entretien d'orientation. Celui-ci est fondamental, puisqu'il permet aux étudiants de réfléchir véritablement à leur projet professionnel avant l'entrée en Master. Elle pense d'ailleurs qu'il devrait être généralisé à l'ensemble des étudiants, puisqu'ils doivent tous réfléchir à leur projet professionnel. L'UNEF se félicite également du fait qu'il ne s'agit pas d'un entretien sélectif. On peut conduire des procédures permettant à chacun de prendre conscience des difficultés en matière de débouchés sans pour autant instaurer une sélection. En ce qui concerne les langues, elle demande s'il faut comprendre que les étudiants qui ont un niveau faible d'anglais devront étudier l'anglais et pas une autre langue, alors que ceux qui ont déjà un niveau 4 ou 5 en anglais pourront étudier une autre langue.

Alexandru BARBIERU salue ce projet, qui lui paraît très important pour Sciences Po. Il constate que de nouveaux cours seront proposés dans le cadre du tronc commun et demande si ces cours seront ouverts aux étudiants d'autres Masters.

Jean-Emmanuel COMBES pense que l'évolution de ce Master est une autre opportunité d'impliquer les anciens Sciences Po, cette fois dans les pays où l'association des anciens a une section, soit seize pays. Le soutien de ce projet pourrait donner un rôle essentiel à ces sections.

Michel PEBEREAU demande si ces entretiens d'orientation seront de nature à traiter la question qui avait été soulevée par Jean-Jacques Gabas, à savoir le fait qu'un trop grand nombre d'étudiants s'orientent vers des activités internationales où les débouchés sont peu nombreux.

Laurent BIGORGNE répond à Virginie Battu qu'en ce qui concerne les langues, l'idée est de s'adapter au profil des étudiants à l'entrée de ce Master. Ceux qui ont un très bon niveau en anglais et qui souhaitent choisir des enseignements en anglais doivent pouvoir le faire et doivent pouvoir, toujours s'ils le souhaitent, consolider une deuxième, voire une troisième langue. Ceux qui arrivent avec un niveau d'anglais insuffisant doivent prioritairement se consacrer à combler ce déficit linguistique. Aujourd'hui, dans un CV, une maîtrise insuffisante de l'anglais est un handicap fort. S'agissant des enseignements fondamentaux au sein de ce Master, il répond à Alexandru Barbieru que la direction en a beaucoup discuté avec la représentation étudiante et estime qu'il est important qu'ils puissent être proposés à tous. La direction est convaincue de l'intérêt d'avoir une politique flexible et de faire en sorte que cette offre bénéficie au plus grand nombre d'étudiants de Sciences Po qui s'y intéresseraient, par exemple en droit international, en sociologie des relations internationales ou en économie internationale. En ce qui concerne les entretiens d'orientation, leur objet est bien de pouvoir confronter les étudiants, qui trop souvent encore arrivent avec des représentations plutôt qu'avec une connaissance réelle de la fonction ou de l'univers professionnel auxquels ils aspirent. Il est prévu de profiler ces entretiens en fonction des lettres de motivation et des CV des étudiants. Pendant l'entretien, ils seront mis en contact avec des professionnels qui seront à même de leur dire si leur projet est viable ou non. Si leur projet n'est pas viable, puisque l'entretien est indicatif, son objectif est aussi de dégager des pistes de travail. Par ailleurs, il est prévu de changer le titre de ce Master : l'idée est aussi de faire savoir aux étudiants qu'il n'y a pas que ce Master d'affaires internationales qui conduise à des carrières internationales. Aujourd'hui, tous les Masters de Sciences Po conduisent à des carrières internationales, du Master recherche à toutes les mentions du diplôme de Sciences Po. Il en veut pour preuve le nombre croissant d'entreprises situées aux Etats-Unis ou à Londres qui lui demandent d'attester la possession du diplôme de Sciences Po à un certain nombre d'anciens élèves. Aussi bien les étudiants étrangers qui sont venus à Sciences Po que les étudiants français défendent mieux aujourd'hui leur position en sortant de Sciences Po quand il s'agit d'aller sur d'autres marchés du travail.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote. Le projet de réforme du Master comporte cinq résolutions. La première change le nom de la mention de « carrières internationales » en « affaires internationales », définit les cinq parcours du Master et prévoit que les enseignements d'anglais seront obligatoires pour les étudiants ayant un faible niveau d'anglais. La deuxième résolution porte sur l'organisation du diplôme en quatre semestres de 14 semaines chacun. La troisième porte sur l'entretien d'orientation. La quatrième résolution définit les épreuves du diplôme et la cinquième détaille les conditions d'obtention du diplôme. Il propose de voter ces résolutions en bloc.

c) Vote :

Les cinq résolutions sont adoptées à l'unanimité.

IV. REFLEXION SUR LA CHARGE DE TRAVAIL EN MASTER

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE tient à remercier l'ensemble de la représentation étudiante pour l'immense effort de réflexion qu'elle a mené depuis près d'un an sur la question des tronc communs et pour l'appropriation par les étudiants de cet objet de formation. Cette appropriation forte prouve, si besoin en était, le rôle fondamental de cette formation intellectuelle au sein du diplôme de Sciences Po. Il commence par retracer l'évolution des formations depuis six ans. En 2000, conformément à ce qui avait été décidé en 1998 par le Conseil, Sciences Po a mis en place une nouvelle carte des scolarités : un 1^{er} cycle pluridisciplinaire, assis sur les sciences sociales, dans une perspective résolument internationale, suivi d'un Master proposant à la fois des enseignements intellectuels fondamentaux (espace mondial, enjeux politiques, économie, une ou deux sciences sociales) et des enseignements professionnalisants. En 2003, Sciences Po a fait le choix d'un système de Masters plus visible encore. Procédant sans rupture, l'Institut a affirmé que ses Masters devaient devenir au moins aussi professionnalisants que ceux qui étaient en train d'être lancés en France au même moment et ceux qui existaient déjà à l'international. Il en veut pour preuve la politique de doubles diplômes avec des établissements internationaux qui a été conduite depuis lors. En 2006, il est possible de bien distinguer les métiers à la fois différents et convergents du 1^{er} cycle et du cycle du Master. Le 1^{er} cycle a pour objectif, au sortir d'une scolarité secondaire, de construire une culture ouverte sur le monde contemporain, servie par des apprentissages intellectuels ancrés dans une étude pluridisciplinaire des sciences sociales : science politique, droit, économie, sociologie et histoire. Le deuxième pied de ce 1^{er} cycle est l'acquisition de méthodes permettant aux élèves d'exposer une réflexion claire et argumentée à l'écrit comme à l'oral grâce à de nombreux exercices tout au long des deux années passées à Paris ou dans un campus en région. Le métier du 1^{er} cycle est clair et il est ponctué d'une étape fondamentale, la 3^{ème} année à l'étranger. Positionné à bac + 5 et, depuis 2005, conférant le grade de Master à ses titulaires, le diplôme de Sciences Po a progressivement obéi à une logique différente et complémentaire. Il s'agit désormais pour les étudiants d'acquérir des compétences et des savoirs qui vont leur permettre d'accéder à des marchés du travail publics et privés, français et internationaux. La caractéristique commune de ces marchés du travail est d'être très compétitifs. Cette compétition se manifeste aussi bien au niveau des concours administratifs que du marché privé du travail, qui concerne 80% des diplômés. Les recruteurs jugent que Sciences Po a progressé. Le dossier remis aux membres du Conseil comporte les résultats de Sciences Po à un concours organisé par une grande entreprise globale. Les étudiants de Sciences Po y ont bien figuré devant les meilleures écoles de commerce parisiennes. L'étape suivante pour eux sera de faire au moins aussi bien que les étudiants des meilleures universités internationales engagées dans ce type de concours. Sciences Po a progressé dans la diversité et dans la part qu'occupe l'Institut dans les concours administratifs français et européens, puisque Sciences Po a aussi préparé des étudiants au concours inter-institutionnel qui a eu lieu cette année. L'Institut a également progressé en termes de visibilité pour les entreprises qui recrutent des étudiants de Sciences Po : avec les forums, les rencontres métiers, les concours inter-écoles, les projets collectifs et les ateliers, la gamme des interventions croisées des entreprises et des étudiants n'a jamais été aussi diversifiée. L'Institut a fait un effort de professionnalisation au moment où il a choisi d'hybrider ses anciens DESS et le diplôme de Sciences Po, mais il a également choisi de ne pas renoncer à une partie constitutive essentielle de son identité, à savoir le fait qu'un étudiant

entrant en Master continue de se forger des outils intellectuels de compréhension du monde et continue d'avancer dans sa réflexion sur les enjeux qui touchent nos sociétés. Sur la base de ce débat, Sciences Po souhaite à la fois réaffirmer le rôle de la formation intellectuelle fondamentale dans les Masters de Sciences Po et permettre que cette formation ne soit pas vécue, comme on a parfois pu le voir ces derniers mois, en opposition avec la formation professionnalisante. Chaque fois que, par excès de charge de travail ou par manque d'intérêt d'un certain nombre de travaux proposés, on oppose la formation professionnalisante et la formation intellectuelle fondamentale, on est dans l'erreur vis-à-vis des étudiants et de l'objet du Master.

Comment réaffirmer le rôle de la formation intellectuelle fondamentale au sortir du 1^{er} cycle et au sein du Master de Sciences Po ? En premier lieu, on propose d'élargir le spectre des questions abordées et de dépasser la tripartition actuelle du tronc commun en espace mondial, enjeux politiques et économie. De nombreuses consultations avec des enseignants de Sciences Po, des enseignants-chercheurs et des chercheurs ont permis de dégager un certain nombre de thèmes que les étudiants souhaiteraient pouvoir aborder au titre de la formation intellectuelle fondamentale : la place des sciences dans nos sociétés, les politiques publiques, leur conduite et leurs difficultés, la participation politique en démocratie libérale, la culture historique, à laquelle un grand nombre d'étudiants doivent renoncer quand ils choisissent une formation monodisciplinaire à l'université, et qui leur fait ensuite cruellement défaut lors de leurs études à Sciences Po, et les institutions politiques, qui sont bien étudiées en 1^{er} cycle mais trop peu vues en cycle du Master. Tous ces thèmes mériteraient de figurer au sein de la formation intellectuelle fondamentale. En deuxième lieu, il faut que cette formation soit un enseignement de la méthode. Aujourd'hui, trop souvent encore, l'articulation fait défaut entre les conférences de méthode, lieu essentiel d'appropriation des méthodes telles qu'elles sont enseignées à Sciences Po, et les cours magistraux. Il faudrait s'assigner trois objectifs en Master : faire lire aux étudiants des textes sources et non pas des compilations, les faire écrire, parce que la dissertation est un art, tout comme la note de cinq à huit pages destinée à convaincre un tiers, puisque c'est un art de la synthèse en même temps qu'un art de la conviction. Le troisième objectif est de revenir à l'exposé oral individuel ou collectif et à ses vertus de choix, de hiérarchisation et de problématisation des savoirs, tout en maintenant l'art de la discussion. En tant qu'enseignant, Laurent Bigorgne est parfois frappé par l'absence de maîtrise et de goût des étudiants français pour la discussion en conférence de méthode, là où les étudiants étrangers, notamment ceux formés dans les universités anglo-saxonnes, excellent dans l'art de poser des contradictions et de poser un débat. Enfin, au-delà du choix et de l'acquisition des méthodes, il faut permettre une meilleure organisation du travail des étudiants. Il est vrai que les investissements pédagogiques n'ont jamais été aussi nombreux que ces dernières années à Sciences Po. Le Conseil, les étudiants et les enseignants ont souhaité faire du Master un moment qui permette aux étudiants de se construire par rapport à des enjeux professionnels en même temps qu'ils continuent de se construire eux-mêmes. Il faut pour cela permettre une meilleure organisation du travail des étudiants. Les charges horaires méritent d'être revues, Master par Master. Elles ne doivent cannibaliser ni les temps de professionnalisation, ni les temps de formation intellectuelle. Il faut donc, dans chaque Master, puisqu'ils ont des points d'équilibre différents, faire le point sur la formation qui est donnée aux étudiants. Laurent Bigorgne ajoute qu'il faut être attentifs à ce que les étudiants restent au contact d'un certain nombre d'enseignements qui font la marque de fabrique de Sciences Po, notamment l'économie. Il est important qu'un étudiant ne puisse pas sortir de Sciences Po sans avoir suivi au moins un enseignement d'économie qui lui fasse comprendre comment l'économie aujourd'hui est au travail dans nos sociétés, comment elle peut être envisagée et comment elle est un élément constitutif du débat public. Il est essentiel de rappeler la place de cette science sociale au sein du Master. Aujourd'hui, un certain nombre d'étudiants la voient comme accessoire. Au moment de réaffirmer la place de la formation intellectuelle fondamentale dans le Master de Sciences Po, il faudra insister sur l'économie.

b) Questions et observations :

Michel PEBEREAU le remercie pour ce compte-rendu extrêmement riche et intéressant.

Virginie BATTU indique que l'UNEF a rédigé une note sur cette question et souhaite la distribuer aux membres du Conseil. L'UNEF souhaitait élargir les différents enseignements proposés au sein du tronc commun pour mieux les adapter et pour susciter l'intérêt des étudiants, et ce, non en fonction des

Masters, mais en fonction du parcours précédent des étudiants. C'est toute la logique que Laurent Bigorgne vient de souligner concernant l'économie et que l'UNEF partage pour l'ensemble des enseignements fondamentaux. Un étudiant doit pouvoir sortir de Sciences Po avec des éléments, certes d'économie, mais aussi de relations internationales et d'enjeux politiques au sens large. L'idée serait que les étudiants puissent suivre au moins un cours dans chacun de ces trois grands domaines qui ont jusqu'ici fait la marque de fabrique de Sciences Po. L'UNEF s'associe à la question de la charge horaire, qui est en effet lourde en Master. Pour résoudre cette question, l'UNEF a proposé de transformer le module conférence + cours magistral en dernier semestre de Master en un module plus souple sous la forme d'un cours-séminaire.

Michel PEBEREAU pense que la présentation qui a été faite est très importante. Il ne fait pas de doute que la diversification des Masters risque de conduire à une diversification du produit Sciences Po qui perdrait ses fondements, dans la mesure où un nombre important d'étudiants entrent directement en 4^{ème} année avec peu de possibilités d'acquérir la culture de l'Institut. C'est une situation plus difficile que celle qui prévalait quand le diplôme se faisait en trois ans. C'est un sujet très important, sur lequel les travaux actuellement engagés sont une bonne chose.

V. PARTENARIAT AVEC L'ENS-CACHAN

a) Exposé :

Alexia de MONTERNO rappelle que les relations de Sciences Po avec les ENS de Cachan et d'Ulm ne sont pas nouvelles. Chaque année, ces écoles envoient de nombreux étudiants en Master à Sciences Po. Depuis deux ans, les liens entre Sciences Po et les ENS se sont resserrés, notamment parce que ces écoles souhaitent que leurs élèves réussissent le mieux possible leur scolarité en fonction du schéma LMD. Il est aujourd'hui proposé de resserrer ces liens avec l'ENS-Cachan en établissant un partenariat qui consisterait à autoriser les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} année de l'ENS à se présenter directement aux entretiens d'admission en Master sur la base d'un dossier de candidature. Ces entretiens oraux, qui sont d'une durée de 20 minutes, permettent de choisir les profils intellectuels les plus riches, les plus intéressants et les plus adaptés aux Masters proposés par Sciences Po, qu'il agisse du Master de recherche ou de mentions du Master professionnel. Elle rappelle que cette modalité d'admission n'est pas nouvelle, puisque Sciences Po a déjà un partenariat de ce type avec l'ENSAE et avec Polytechnique. C'est également une modalité d'admission pratiquée pour les doubles diplômes avec la LSE et le MGIMO de Moscou.

b) Questions et observations :

Pascal ACHARD présente sa réaction, qui est aussi une explication de vote pour l'UNEF. Cette convention ne lui paraît pas satisfaisante, même si l'UNEF est pour l'ouverture de Sciences Po à d'autres établissements et pour son rapprochement avec les ENS. Par ailleurs, l'UNEF est sûre des compétences des étudiants venant des ENS et entrant par cette procédure. Mais elle déplore la multiplication de procédures spécifiques d'accès en Master selon l'établissement d'origine d'un étudiant. Cela rompt l'égalité entre les étudiants à l'entrée de Sciences Po et cela peut nuire à la lisibilité des procédures d'entrée. Même si l'UNEF est favorable aux principes et aux objectifs de ce rapprochement, elle ne pense pas que cette procédure particulière soit le meilleur moyen de le faire.

Jean-Emmanuel COMBES indique que sans vouloir inscrire son intervention contre celle de Pascal Achard, il pense que cette convention est un nouvel exemple de l'élan que Sciences Po développe actuellement, en rapprochement avec ce qui se fait dans les meilleures universités internationales, en faisant en sorte que les règles d'égalité n'empêchent pas de recruter des étudiants de qualité. Il faut savoir faire preuve de souplesse pour pouvoir accéder aux meilleurs talents. Il pense donc que cette convention est une bonne nouvelle pour la qualité des étudiants recrutés et formés et pour la visibilité de ce que fait Sciences Po.

Jean-Paul FITOUSSI, qui a déjà participé à ce type de jurys, souligne qu'il s'agit généralement de sélectionner des gens qui ont déjà été très sélectionnés et qui ont passé des concours au moins aussi difficiles que celui de Sciences Po. Il ne voit pas en quoi cela romprait l'égalité. Au contraire, cela permet d'avancer dans l'égalité-qualité plutôt que dans l'égalité formelle qui consisterait à réduire la

qualité d'ensemble. Il ne voit pas pourquoi Sciences Po rougirait de partenariats avec l'ENS, avec Polytechnique ou avec l'ENSAE.

Michel PEBEREAU croit comprendre que les élus de l'UNEF n'envisagent pas de rejeter cette convention, mais simplement de s'abstenir et de laisser la responsabilité de la décision au reste du Conseil.

Pascal ACHARD répond que l'UNEF prendra clairement position et votera contre l'adoption de cette convention. Par ailleurs, il est d'accord avec Jean-Paul Fitoussi sur le fait que ces candidats ont déjà été pré-sélectionnés, et peut-être même plus qu'ils ne le seraient avec le concours d'entrée à Sciences Po. Mais puisque leurs compétences ne sont pas en cause, ils ont pleinement leurs chances de réussir par les voies d'admission traditionnelles à Sciences Po. Des mesures d'admission spécifiques ne sont donc pas nécessaires.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer qu'un principe en économie dit que si on accroît le coût d'entrée, on a moins d'entrants. Si on oblige ces étudiants à faire une course d'obstacles et à repasser un concours, un moindre nombre seront intéressés par Sciences Po, alors même que leur qualité intellectuelle est bonne et que Sciences Po ferait partie de leur projet.

c) *Vote :*

La convention de partenariat avec l'ENS-Cachan est approuvée par 20 voix pour et 4 contre.

VI. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) *Exposé :*

Francis VERILLAUD présente sept nouveaux accords passés avec des institutions internationales. Leur nombre est relativement important et d'autres accords seront soumis au vote lors de prochaines séances du Conseil. Le nombre d'accords est en train d'augmenter à nouveau en ce moment, pour plusieurs raisons. La première est la hausse des effectifs à Sciences Po. A partir du moment où plus d'étudiants doivent partir à l'étranger en 3^{ème} année, il est nécessaire soit d'approfondir les accords existants, soit d'élargir les possibilités d'accord. La deuxième raison tient au développement des doubles diplômes avec un certain nombre d'institutions participant d'un cercle dans lequel Sciences Po souhaite se positionner. De façon plus générale, la question du positionnement de Sciences Po à l'international est plus sensible qu'avant. Parmi les accords qui sont proposés aujourd'hui, l'un porte sur la création d'une chaire d'économie indienne à Sciences Po. Francis Verillaud souligne le caractère exceptionnel de cet accord. C'est le résultat d'une négociation avec le gouvernement indien, qui a proposé de financer pendant cinq ans un économiste indien pour enseigner l'économie indienne à Sciences Po. Le fait que cet accord soit passé avec un gouvernement est exceptionnel, tout comme le thème choisi. Le deuxième accord particulier est la création d'un partenariat stratégique entre Sciences Po, la LSE et Columbia University dans le domaine de l'action publique et de la mondialisation. Il s'agit d'un *Global public policy network*. Ce réseau vise d'une part à échanger au niveau de la recherche et de la formation des éléments concernant les questions d'action publique, de politiques publiques et de l'impact de la mondialisation sur les politiques publiques, et d'autre part à être un acteur sur ce champ. La Chine a été choisie comme un des lieux d'action de ce réseau. A la rentrée 2006, un observatoire des politiques publiques et de la mondialisation sera mis en place à l'université de Beijing par ce réseau. Un professeur de Sciences Po, Richard Balme, spécialiste des politiques publiques et des questions européennes, sera chargé de mettre en œuvre cet observatoire. Dans le même ordre d'idées, le réseau mettra en place un programme de formation de hauts fonctionnaires chinois à l'université de Beijing dès le mois de juillet.

En ce qui concerne les autres accords internationaux, deux nouveaux doubles diplômes sont proposés : l'un avec l'université Bocconi à Milan et l'autre avec la LSE. Le double diplôme avec la Bocconi est très large et porte sur le champ des affaires publiques et des affaires internationales. L'université Bocconi est connue pour être une très bonne institution, notamment dans le domaine du management et de l'économie. Cet accord vient compléter de façon assez forte les relations que Sciences Po a déjà avec cette université, et ce sur un champ dans lequel Sciences Po est moins engagé pour les doubles diplômes. Le double diplôme avec la LSE porte sur les politiques publiques, et plus précisément sur les politiques urbaines et les stratégies urbaines. Il vient élargir le champ des relations de Sciences Po avec la LSE, institution avec laquelle l'IEP a déjà un double diplôme en affaires internationales et relations internationales. D'autres doubles diplômes sont à l'étude avec la LSE, en droit et en questions européennes. On devrait arriver à la constitution d'une plate-forme commune assez conséquente entre la LSE et Sciences Po.

Enfin, trois accords d'échanges plus classiques sont proposés : l'un en Inde, l'un en Corée du Sud et le troisième en Suisse. Ceci correspond à l'élargissement des possibilités en termes d'échanges pour les étudiants. La DAIE cherche en effet à proposer un offre un peu différente de ce qui s'est fait jusqu'ici en matière d'échanges.

b) Questions et observations :

Michel PEBEREAU le remercie. Il souligne que cet ensemble d'accords manifeste l'activité de la DAIE et de Sciences Po sur le plan international.

Stanislav KUBACEK félicite Sciences Po pour le développement de ces accords internationaux, notamment vers de nouvelles régions comme le sous-continent indien. Interzaide-Fac Verte est très satisfait de la mise en place de nouveaux doubles diplômes, qui sont très appréciés des étudiants. Il pense qu'à l'avenir, il serait positif de proposer aux étudiants d'autres doubles diplômes que les Masters traditionnels à Sciences Po tels qu'affaires publiques et relations internationales. Un double diplôme en finance, par exemple, serait intéressant.

Virginie BATTU indique que l'UNEF est très satisfaite de l'élargissement géographique offert par ces nouveaux accords. Elle espère que Sciences Po pourra continuer à aller dans ce sens, même si, notamment pour des raisons financières, les étudiants de certains pays peuvent avoir du mal à venir à Sciences Po. Il faudrait mener une réflexion en groupe de travail sur cette question. Elle souligne un problème créé par les doubles diplômes, notamment avec la LSE, où les droits de scolarité sont payés pour la deuxième année dans l'université partenaire. Ce sont des montants extrêmement élevés, si bien que certains étudiants ne peuvent même pas envisager d'avoir accès à ces doubles diplômes, d'autant plus que la sélection est très forte et peu transparente, selon certains étudiants qui se sont portés candidats. L'UNEF a donc quelques réticences vis-à-vis de la multiplication de ce type de doubles diplômes, qui permettent certes une meilleure coopération avec d'autres universités, mais qui introduisent de plus en plus des inégalités au sein de la communauté étudiante, entre ceux qui peuvent prétendre à ces diplômes, non pour des raisons académiques, mais pour des raisons financières, et ceux qui ne le peuvent pas.

François RACHLINE revient sur les propos tenus par Laurent Bigorgne sur le Master « carrières internationales » et sur les accords qui viennent d'être passés. Il indique qu'il a fait partie d'un certain nombre de jurys d'admission en Master et il y a une rationalité chez certains étudiants qui consiste à venir à Sciences Po en 4^{ème} année pour ensuite aller en 5^{ème} année dans une autre université. Ce que disait Laurent Bigorgne sur les enseignements fondamentaux est important, pas seulement au niveau du Master lui-même, mais aussi parce qu'il y a des étudiants qui viennent d'ailleurs, qui passent une année à Sciences Po et qui repartent pour la 5^{ème} année. Il est important qu'ils disposent, pendant cette courte durée, d'éléments leur permettant de s'assimiler à la culture Sciences Po. Il est difficile d'y voir clair lorsqu'on étudie les dossiers, mais certains étudiants ne viennent manifestement que pour passer un an à l'Institut et avoir le label Sciences Po. Leurs motivations ne sont pas toujours faciles à

identifier et ce sont généralement de bons étudiants. Mais même si la rationalité est limitée, un phénomène est en train de se mettre en place et il serait bon d'y réfléchir.

Isabelle MARIANI demande si l'université Jamia Millia Islamia de New Delhi est un établissement confessionnel.

Frédéric BEN HAIM souhaite réagir sur deux points. En ce qui concerne le fait de passer une année à Sciences Po juste pour obtenir le label Sciences Po, il souligne que les étudiants de Sciences Po cherchent également à bénéficier du label d'universités américaines ou britanniques lors de leurs séjours d'études. Il pense que c'est un phénomène positif, mais admet qu'il y a lieu de mener une réflexion sur cette question. Interzaide-Fac Verte est très attaché à un certain cosmopolitisme dans l'établissement, ainsi qu'à la diversité sociale, qui est un facteur de progrès. Interzaide-Fac Verte est également attaché à ce que la couverture géographique des échanges s'étende. Sciences Po devrait commencer à travailler avec certaines universités du continent africain dans la mesure du possible. Cela présente des difficultés propres, mais il pense que l'on peut essayer d'aller dans ce sens. Il y a des régions du monde, comme le Caucase, qui ne font pas l'objet de coopérations poussées, ce qui ne signifie pas que cela ne pourra pas se faire à l'avenir. Interzaide-Fac Verte serait très contente de travailler avec les autres élus étudiants et avec la direction sur ce point.

Jean-Paul FITOUSSI se réjouit de tous ces accords, et particulièrement de la chaire indienne en économie. L'une des raisons du succès de l'Inde aujourd'hui est son excellente tradition universitaire. La communauté des économistes en Inde est une des plus actives au monde et une des meilleures. Du fait de cette chaire, Sciences Po bénéficiera non seulement d'une meilleure connaissance du développement de l'économie indienne, mais aussi d'une meilleure connaissance universelle de l'économie. Il demande comment sera sélectionné l'économiste indien qui animera cette chaire.

Jean-Emmanuel COMBES estime que le fait de voir se concrétiser sur l'Inde un pôle d'enseignement et de recherche est une nouvelle formidable, qui s'inscrit à la fois dans les besoins de la macro et de la micro-économie. Aujourd'hui, les entreprises ont un fort besoin de mieux savoir comment fonctionne l'Inde. Il voit également dans la création de cette chaire une formidable opportunité en termes de communication, permettant à Sciences Po de montrer comment, après l'Amérique du Sud et notamment le Brésil, après la Chine et la Russie, l'Inde constitue un pôle d'investissement à long terme qui permet de répondre aux besoins des étudiants formés à Sciences Po.

Emmanuel GOLDSTEIN salue la diversité de ces accords, tant au niveau géographique qu'au niveau de leur forme, qui montre la souplesse de Sciences Po en matière d'accords de coopération ou de double diplôme. Pour revenir sur un point soulevé par Virginie Battu, on peut avoir des difficultés à signer avec certaines institutions des accords traditionnels qui permettent aux étudiants de ne payer que les droits de scolarité de Sciences Po. On peut regretter le fait que les droits de certaines institutions concernés par les accords de doubles diplômes soient très élevés, mais il préfère que l'accord existe et que l'on essaye de réfléchir aux moyens de financer ces droits, plutôt que de faire un blocage de principe et de refuser de signer des accords demandant aux étudiants de Sciences Po des droits de scolarité élevés. Par ailleurs, il souhaite poser une question sur les langues dans l'accord de double diplôme avec la Bocconi. Il est frappé par le fait que, selon cet accord, « l'apprentissage d'une nouvelle langue n'est pas autorisé. » Il croit comprendre que les étudiants de la Bocconi doivent parler français, que les étudiants de Sciences Po ne sont pas obligés de parler italien, mais que tout le monde doit bien parler l'anglais. Il demande si c'est bien le cas et pense que cette interdiction d'apprendre une nouvelle langue mériterait plus de flexibilité. Dans l'annexe 1 de l'accord, il a été soucieux de voir que les étudiants de la Bocconi devraient prendre à Sciences Po un cours qui ne serait pas ensuite reconnu par leur université d'origine : « Bocconi students, while at Sciences Po, will be required to attend an advanced English course during one semester, two hours per week. The advanced English course may not be recognised towards the Bocconi curriculum. » Il trouve qu'il y a là un problème de principe. Au paragraphe suivant, il est indiqué : « For all students, the proficiency in the two languages could be recognised through certifications provided by the home university. » Il ne comprend pas si cela veut dire que le niveau d'entrée est attesté par l'université d'origine ou si c'est le niveau de sortie qui est attesté, auquel cas on passerait l'examen final dans l'université d'origine et non dans l'université d'accueil.

Francis VERILLAUD répond qu'en ce qui concerne les doubles diplômes et la question des droits de scolarité, les mécanismes d'aide financière sont couverts dans les institutions signataires : quand ils

sont à Sciences Po, les étudiants peuvent solliciter l'aide financière offerte par Sciences Po, et quand ils sont à la LSE, ils relèvent des mécanismes d'aide financière de la LSE. Il répond à Isabelle Mariani que la Jamia Millia Islamia est une institution publique nationale. Environ deux tiers de ses étudiants sont musulmans, mais elle est ouverte à tous. Il ajoute que quand on considère son histoire et son programme, c'est une institution très progressiste, qui cherche à limiter au maximum les tensions qui peuvent exister dans le pays à ce sujet. Il répond à Jean-Paul Fitoussi que la sélection du professeur tenant la chaire d'économie indienne se fera de façon assez simple. Un appel d'offres est en cours dans les universités indiennes et Sciences Po s'attache à le diffuser le plus possible dans les réseaux de partenaires dont il dispose. Une pré-sélection très large sera faite par l'institut qui dépend du ministère des affaires étrangères indien. La sélection finale sera effectuée par un comité dans lequel Sciences Po sera présent et donnera le dernier mot. En ce qui concerne l'élargissement des accords et les investissements que prépare Sciences Po, il indique à Jean-Emmanuel Combes qu'il y a désormais un certain nombre de délégués de Sciences Po dans le monde, notamment en Asie : Sciences Po a un délégué à Beijing et un autre à New Delhi, ce qui est un signe fort de développement des relations avec ces pays. Sciences Po a également un délégué au Japon, ainsi qu'aux Etats-Unis et en Amérique latine. Sur la question des langues dans l'accord avec la Bocconi, il indique qu'il laissera la parole à Alexia de Monterno, qui a participé à la mise en place de cet accord.

Alexia de MONTERNO indique que cet accord de double diplôme est fondé sur le fait qu'à la Bocconi, les étudiants suivront les cours en anglais. En effet, on ne souhaitait pas limiter le vivier d'étudiants de Sciences Po pouvant se porter candidats à ce double diplôme aux seuls étudiants parlant l'italien, qui ne sont pas assez nombreux. On requiert des étudiants candidats, tant du côté de la Bocconi que du côté de Sciences Po, un excellent niveau en français et en anglais. Ces niveaux sont certifiés par les universités d'origine. La politique des langues à Sciences Po est stricte et les certifications sont reconnues par Richard Collins. L'interdiction de l'apprentissage d'une nouvelle langue répond au souhait d'éviter que les étudiants se dispersent, surtout en 2^{ème} année de Master, qu'ils passeront dans l'université d'accueil. S'ils commençaient une nouvelle langue dans leur université d'accueil, ils la suivraient au mieux pendant deux semestres et se disperseraient dans leur apprentissage. On souhaite qu'ils se concentrent sur le français, l'anglais et l'italien. La Bocconi ne requiert pas un excellent niveau d'italien, mais les étudiants pourront l'apprendre plus facilement sur le tas.

Richard DESCOINGS répond à Jean-Emmanuel Combes qu'en ce qui concerne la communication sur la chaire d'économie indienne, parmi les projets de 1^{er} cycle, il a déjà parlé d'un 1^{er} cycle concernant l'Asie du Nord-Est, c'est à dire la Chine, le Japon et la Corée. Il faudrait réfléchir à la manifestation visible de cet engagement. Il indique à Frédéric Ben Haim qu'en ce qui concerne des accords dans le Caucase, sous réserve de l'assentiment de l'assemblée des professeurs qui se réunira la semaine prochaine, Mme Salomé Zourabichvili a été élue professeur associée.

c) Vote :

L'accord créant la chaire d'économie indienne est adopté à l'unanimité.

L'accord créant un réseau entre Sciences Po, Columbia University et la London School of Economics est adopté à l'unanimité.

L'accord de double diplôme avec l'université Bocconi de Milan est adopté à l'unanimité.

L'accord de double diplôme avec la London School of Economics est adopté avec 20 voix pour et 4 absentions.

L'accord d'échange avec la Jamia Millia Islamia de New Delhi est adopté à l'unanimité.

L'accord d'échange avec l'université nationale de Séoul est adopté à l'unanimité.

L'accord d'échange avec l'Institut des hautes études internationales de Genève est adopté à l'unanimité.

VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2006

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil et indique que la prochaine réunion aura lieu le 26 juin à 8 h 30.

La séance est levée à 10 heures.